Cérons

cultivons la convivialité

Bulletin municipal n° 58 - septembre 2020

Le mot du Maire

Céronnaises, Céronnais,

Depuis le dernier bulletin municipal, plusieurs événements importants ont marqué notre vie au quotidien. Dès le début de l'année 2020, nous avons dû affronter une crise sanitaire et sociale comme notre pays n'en avait connue depuis des décennies.

Cette pandémie mondiale, « du COVID-19 », a nécessité des gouvernements de nombreux pays à se confiner et mettre à l'arrêt tout un pan de l'économie, avec les conséquences que l'on connaît : chômage, précarité, faillite…

Malheureusement, malgré l'engagement total du personnel soignant, plusieurs milliers de nos concitoyens sont décédés, laissant dans la peine et l'incompréhension de nombreuses familles.

Alors que l'on pouvait penser que le plus dur était derrière nous, les vacances et les nombreux rassemblements familiaux et festifs, conjugués avec un certain laisser aller dans les gestes barrières, la pandémie a redémarré avec de nombreux foyers de contamination.

Aussi, la rentrée des classes s'est faite dans un contexte très particulier, avec une crise sanitaire toujours présente. Nous avons donc pris des mesures garantissant l'accueil des élèves, du personnel, des enseignants et des parents dans le respect des conditions sanitaires.

Je remercie l'ensemble du personnel et des élus, les enseignants et les parents, qui ont permis que cette rentrée se fasse dans les meilleures conditions et le respect des consignes.

Au mois de mars 2020, a eu lieu également un moment important de la vie démocratique de notre commune : les élections municipales. Malgré son déroulement dans le contexte sanitaire que l'on sait, vous vous êtes déplacés nombreux pour élire votre nouveau conseil municipal, et nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce bulletin vos nouveaux élus ainsi que les commissions mises en place pour le meilleur fonctionnement possible.

Rentrée rime aussi avec les vendanges, moment important pour nos viticulteurs, qui ramassent en un mois le travail de toute une année. La récolte s'annonce d'excellente qualité avec des conditions météorologiques très favorables. A suivre donc !!!…

Le Maire,

Jean-Patrick SOULÉ

Sommaire

LE MOT DU MAIRE..... 1
TRAVAUX PHASE 2..... 2
FACE A LA PANDEMIE..... 3
BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF..... 4 et 5
RETOUR SUR LES ELECTIONS..... 6 et 7
VIE COMMUNALE..... 8 à 10
VIE ASSOCIATIVE..... 10 et 11
NOS RUISSEAUX 12
PERIODE DE VENDANGES / DEGRADATIONS..... 13
LE MOUSTIQUE TIGRE..... 14 et 15
BIEN VIVRE ENSEMBLE / INFOS..... 16

Bulletin Municipal de la commune de Cérons
Tirage : 950 exemplaires
Directeur de la Publication : Corinne BOURCHEIX
Responsable de la Rédaction :
Commission du Bulletin Municipal
Réalisation, Distribution : Mairie de Cérons
N° ISSN : 1629-3010
Dépôt légal à Parution
Impression : SARL AD2C—Toulenne
Crédit photos : non contractuel

DES TRAVAUX POUR UNE MEILLEURE CIRCULATION

Après la réalisation de la séquence 1 de l'entrée sud vers le carrefour avec la RD 11 puis la construction du mini giratoire, les travaux d'aménagement de la traversée de la RD 1113 dans l'agglomération se poursuivent par la séquence 2 vers le carrefour avec la voie communale n° **3.**

L'objectif étant de conforter et sécuriser les carrefours de transit en direction du centre bourg, par la création de deux chicanes, de trottoirs et parkings, d'une voie partagée piétons cyclistes. Création de limites végétales à caractère urbain entre la chaussée et les trottoirs.

Il est privilégié la liaison vieux bourg/bourg actuel par l'aménagement d'un carrefour de transit traité en plateau surélevé, avec un traitement de la surface distinct, marquage des traversées piétonnes et des arrêts minutes devant le commerce.

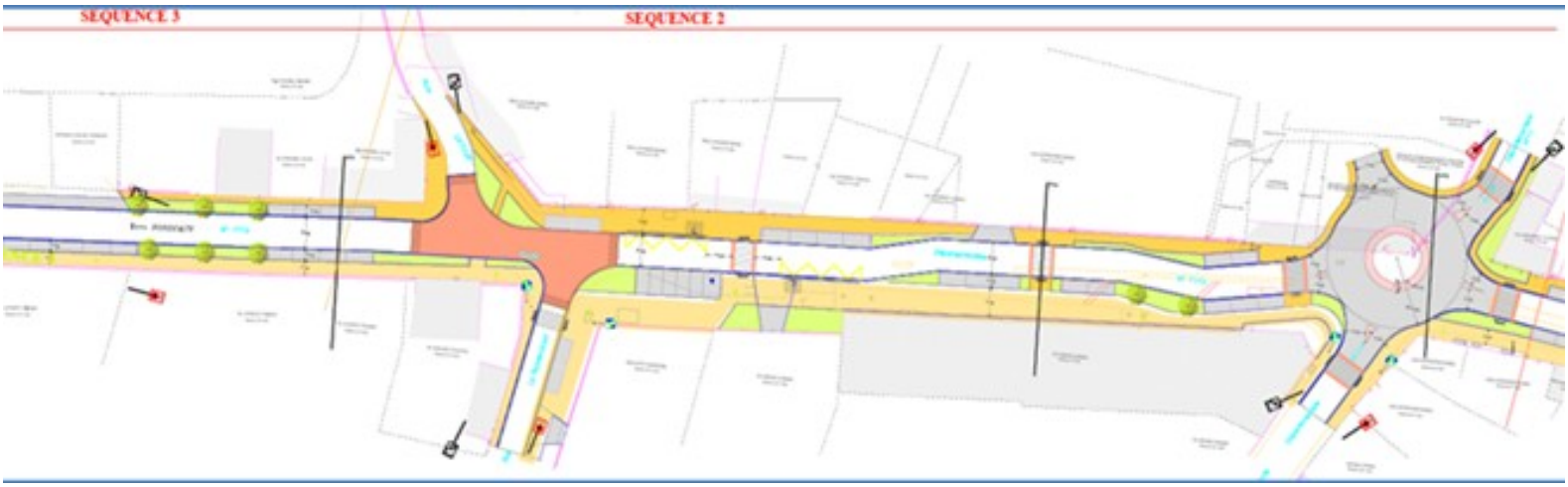

Face à la pandémie, Cérons se mobilise

Dès l'annonce du confinement, les élus ont activé une cellule de crise municipale. Toutes nos réunions se sont passées par visio-conférence.

Le secrétariat de Mairie était fermé, mais un accueil téléphonique a été aménagé pour les habitants.

Avec le CCAS, tous les personnes âgées, seules et/ou fragiles, ont été contactées. Devant l'arrêt de la distribution de pain, des élus se sont organisés pour assurer ce ravitaillement nécessaire.

De leur côté, les agents municipaux ont géré la logistique et la mise en place des dispositifs au niveau de la mairie, de l'école ou encore dans les sites fermés au public.

Nous avons mené une grande action afin de se doter de masque pour nos agents et dans un deuxième temps pour tous les Céronnais. La municipalité en a achetés par l'intermédiaire des Aiguilles de Julie, la couturière de Cérons. La Communauté de Communes, le département, l'AMG (Association des Maires de Gironde), la Métropole, en ont donnés. Des Céronnaises ont également confectionné des masques en tissu.

L'ensemble des élus s'est mobilisé pour trier et distribuer 3 masques par personne à toutes les familles de Cérons.

Le retour à l'école

En concertation avec les enseignants, agents communaux et parents, nous avons mis en place le protocole sanitaire national pour la réouverture des écoles à partir du 11 mai.
Les agents communaux en charge de la petite enfance ont été formés à partir du protocole sanitaire établi en interne.
Classe en demi-groupe, lavage systématique des mains, récréation dans des zones définies, sens de circulation, ménage et désinfection complète de l'école 2 fois par jour, tout le monde a su s'adapter, et faire en sorte que ce moment compliqué se passe le mieux possible.
En mai et juin, tout a été fait pour que tous les enfants puissent revenir à l'école.
La réouverture de la Mairie, a pu se faire en appliquant le protocole sanitaire des lieux publics, en réorganisant les circuits, en installant des protections en verre synthétique, et en imposant le masque et lavage des mains (gel) à l'intérieur de la Mairie.

La rentrée de septembre 2020

Pour la rentrée scolaire, le protocole sanitaire allégé, a permis une rentrée pratiquement normale. Après les travaux d'été, le ménage de fin août, les enseignants et les enfants ont pu reprendre le chemin de l'école en toute sérénité.
Le protocole sanitaire et une lettre pour la rentrée ont été envoyés à tous les parents.
Un arrêté municipal a été pris et impose le port du masque sur le parvis de l'école, la place de la Mairie et sur les équipements sportifs. Le respect du port du masque est le meilleur moyen de lutter contre la Covid 19.
Un circuit devant l'école permet de limiter les regroupements. La rentrée a été échelonnée de 8h20 à 9h.
L'organisation du temps de restauration est un défi. Nous continuons à faire 3 services de restauration en séparant les maternelles dans la salle communale et les primaires dans le réfectoire.
Toute cette organisation a été permise grâce à l'implication de tous les agents communaux et des membres de la commission école, enfance et jeunesse que nous remercions.
En espérant que la situation sanitaire ne se complique pas dans notre pays, nous souhaitons aux enseignants, enfants et parents, une bonne année scolaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

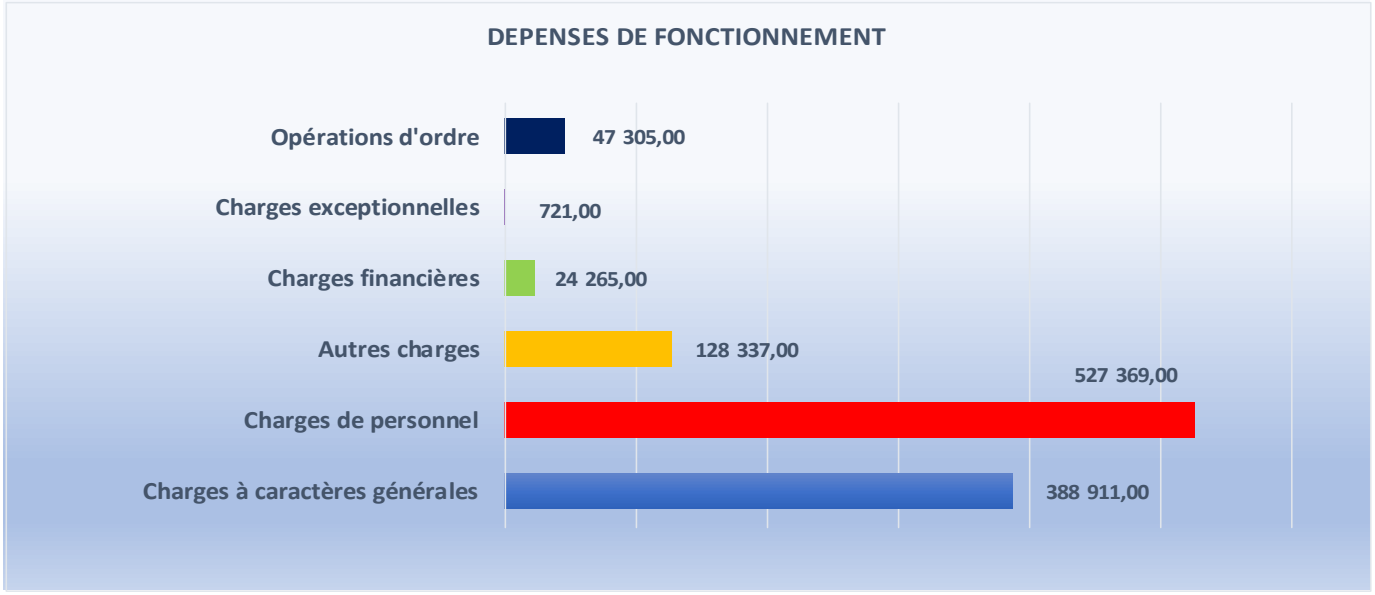

Le compte administratif 2019 fait apparaître un bilan excédentaire du budget de fonctionnement d'un montant de 181 101,05 euros. Cet excédent vient financer le programme en investissement pour partie et abonder l'excédent antérieur reporté pour l'autre partie.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et notre volonté d'une gestion rigoureuse nous permettent de dégager suffisamment de capacité d'autofinancement pour mettre en œuvre un programme d'investissement important.

La section d'exploitation se décompose comme suit :

En recettes à 1 298 019,74 € et en dépenses à 1 116 918,69 € avec un excédent de l'année de 181 101,05 € et un excédent reporté de 436 247,99 €.

La section d'investissement se décompose comme suit :

En recettes à 498 136,04 € et en dépenses à 928 247,06 € avec un déficit de l'année de 430 111,02 € et un déficit reporté de 28 784,50 €.

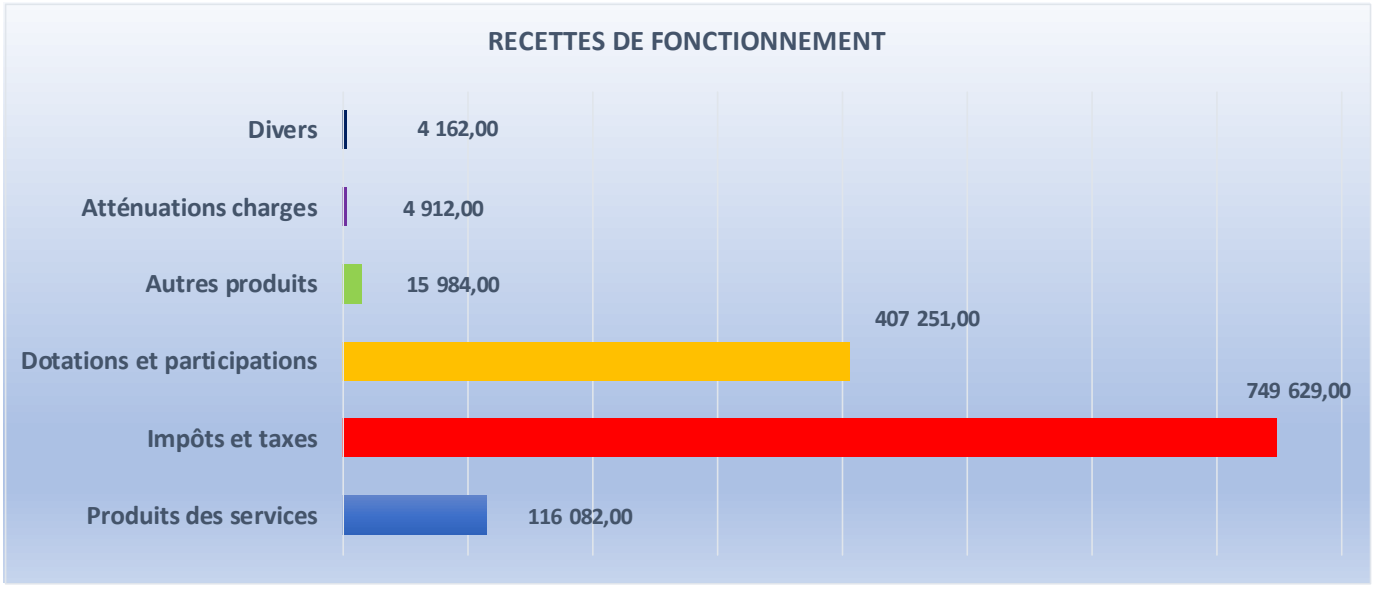

BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

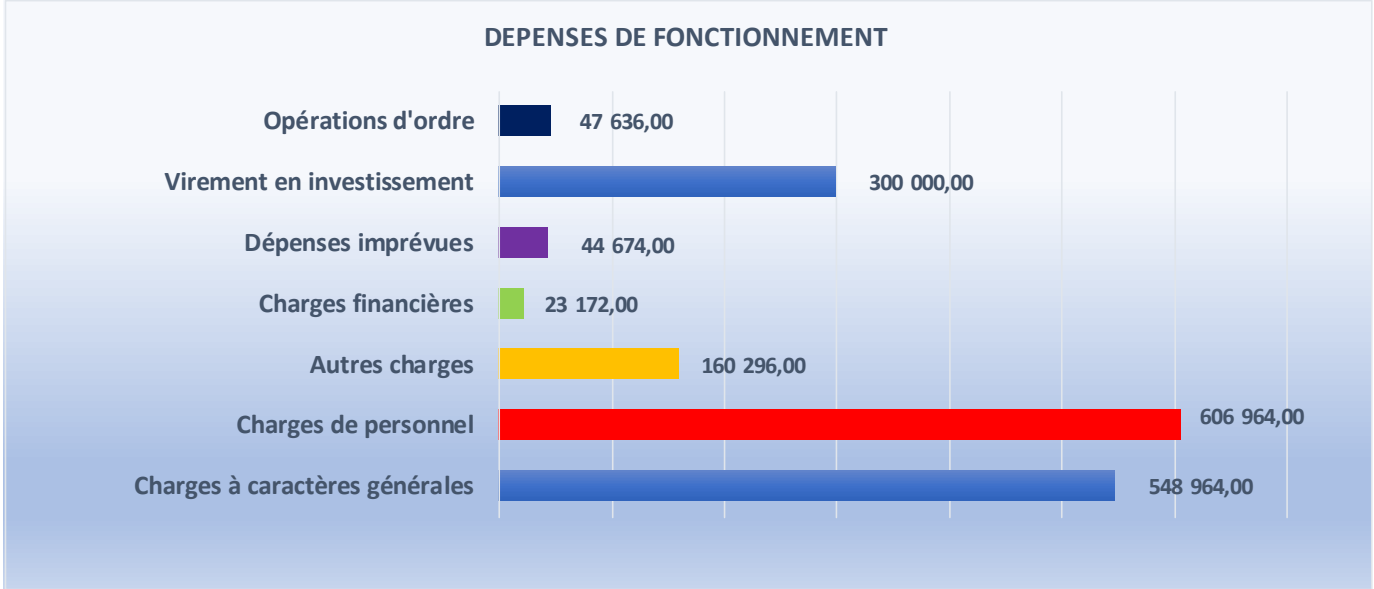

Le budget 2020 a été monté avec toujours la même rigueur et de la façon la plus réaliste possible. Les dépenses sont maîtrisées et justifiées et les recettes évaluées au plus juste, ce qui nous permet d'envisager un excédent de fonctionnement constant.

Ainsi nous pouvons dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour nos investissements qui seront encore nombreux cette année 2020.

Ces projets sont dans le respect du programme d'investissements et d'équipements que nous avons élaborés lors de notre projet communal. Des dossiers importants ont été concrétisés, mais beaucoup reste à faire.

Notre programme 2020 / 2026 sera dans la continuité. Un programme pluriannuel va être établi pour étaler dans le temps les investissements à venir.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 731 705,99 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 313 489,15 €.

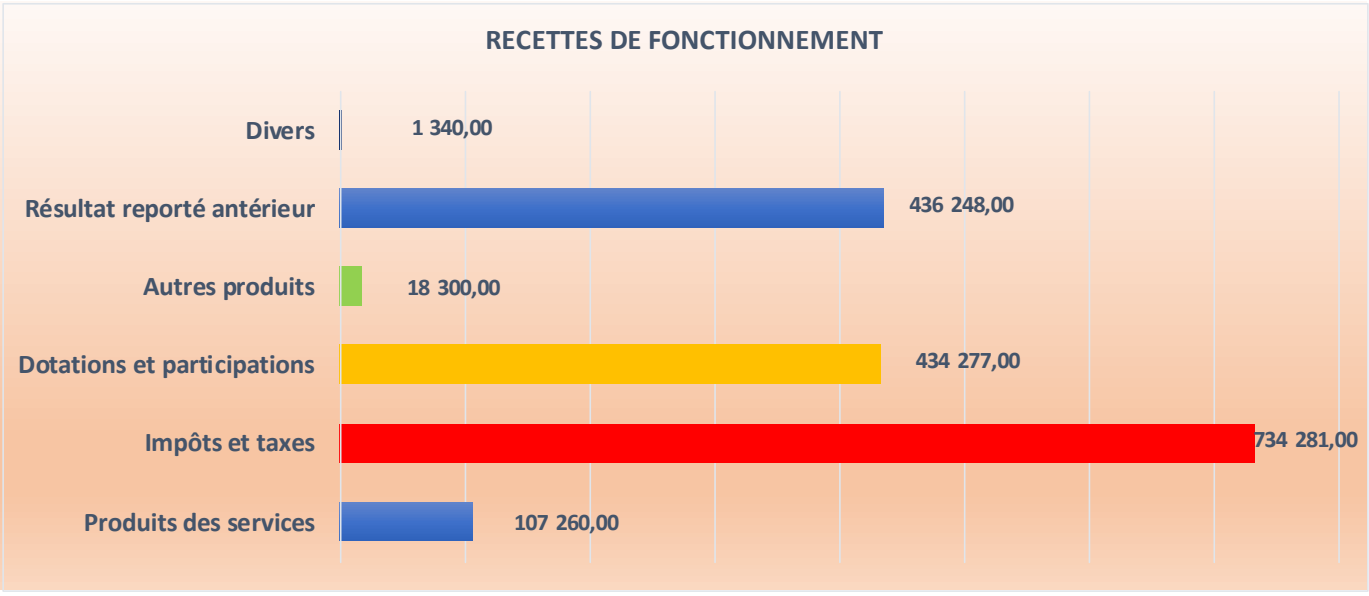

PRÉSENTATION DES ÉLU(E)S

SOULÉ Jean Patrick
MAIRE

LE TACON Julien
1er Adjoint
environnement-cadre de vie
économie-tourisme-patrimoine

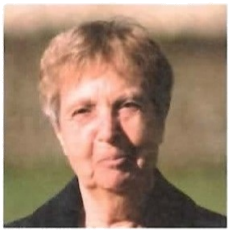

PEYRONNIN Maguy
Adjointe
solidarité-emploi

ALLARD Thierry
Adjoint
finances
administration générale

"Agir ensemble pour Cérons"

LACAZE Muriel
Conseillère déléguée
vie scolaire-jeunesse

BOURCHEIX Corinne
Adjointe
voirie-réseaux-bâtiments

ARMAGNACQ Michel
Adjoint
urbanisme-SIEA des 2 Rives

DAN DOMPIERRE Andreea
Conseillère déléguée
développement durable

LEGLISE Yannick
Conseiller délégué
espaces verts-fleurissement

PEYRONNIN Céline
Conseillère municipale

CLAMOUR Jean-Noël
Conseiller municipal

PRIVAT Karine
Conseillère municipale

EXPERT Frédéric
Conseiller municipal

BONNÉRAT Amélie
Conseillère municipale

LAFORÊT Franck
Conseiller municipal

GUÉRIN Stéphanie
Conseillère municipale

BOFFO Patrice
Conseiller municipal

GARNIER Nathalie
Conseillère municipale

RIEU David
Conseiller municipal

L'ORGANISATION DES COMMISSIONS *

ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE ASSOCIATIF-SPORTS-CULTURE **Jean-Patrick Soulé** **Maire**	Céline Peyronnin - Corinne Bourcheix David Rieu - Jean-Noël Clamour Julien Le Tacon - Karine Privat Maguy Peyronnin - Amélie Bonnérat Thierry Allard - Andreea Dan Dompierre
Muriel Lacaze Vie scolaire - Jeunesse	
Jean-Patrick Soulé Associations - Sports - Culture	
DEVELOPPEMENT DURABLE-ECOLOGIE ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE ECONOMIE-TOURISME-PATRIMOINE **Julien Le Tacon** **1er Adjoint**	
Julien Le Tacon Environnement - Cadre de vie Economie - Tourisme - Patrimoine	Jean-Noël Clamour - Céline Peyronnin Maguy Peyronnin - Amélie Bonnérat Thierry Allard - Franck Laforêt Michel Armagnacq - Frédéric Expert
Yannick Léglise Espaces verts - Fleurissement	
Andreea Dan Dompierre Développement durable	
SOLIDARITE-EMPLOI **Maguy Peyronnin** **Adjointe**	Jean-Noël Clamour - Céline Peyronnin Amélie Bonnérat - Muriel Lacaze Corinne Bourcheix - Julien Le Tacon Stéphanie Guérin - Karine Privat Nathalie Garnier
URBANISME- SIEA DES 2 RIVES **Michel Armagnacq** **Adjoint**	Corinne Bourcheix - Julien Le Tacon Stéphanie Guérin - Patrice Boffo Franck Laforêt - Frédéric Expert Andreea Dan Dompierre
VOIRIE-RESEAUX-BÂTIMENTS **Corinne Bourcheix** **Adjointe**	Julien Le Tacon - Stéphanie Guérin Patrice Boffo - Franck Laforêt David Rieu - Jean-Noël Clamour Karine Privat - Muriel Lacaze Michel Armagnacq
FINANCES-ADMINISTRATION GENERALE **Thierry Allard** **Adjoint**	Julien Le Tacon - Muriel Lacaze Michel Armagnacq - Maguy Peyronnin Frédéric Expert - Andreea Dan Dom Pierre Corinne Bourcheix - Yannick Léglise
FORUM VIGNEMPLOI-COMMUNICATION **Nathalie Garnier** **Conseillère municipale**	Maire, tous les Adjoints Patrice Boffo

Retour sur les élections municipales

Organisées le 15 Mars dernier, juste à l'aube de la crise sanitaire du Covid 19, nous avons voté pour le renouvellement de nos représentants aux conseils municipaux et communautaires.

Malgré la période troublée par l'incertitude sanitaire, près de 41% des inscrits se sont déplacés pour ce devoir citoyen. Les résultats ont ainsi confirmé la confiance accordée à la liste de Jean-Patrick SOULÉ, en partie renouvelée par l'arrivée de 7 nouveaux membres.

* *Le Maire est président de chacune des commissions*

Éclairage public défectueux

La commune est certes responsable de la remise en état des luminaires de l'éclairage public mais ne peut malheureusement pas voir tous les points lumineux défectueux.
C'est pourquoi, il est important pour nous de collaborer ensemble.
Explications : vous découvrez en rentrant chez vous de nuit le dysfonctionnement d'un candélabre (luminaire) éteint pour différente cause (panne, cassé…).
Afin que la réparation soit faite dans les meilleurs délais, nous vous remercions de **relever le numéro** du luminaire défectueux, qui est **inscrit sur une petite plaque** située à hauteur d'homme sur le mât du luminaire. Ensuite, il vous suffit de **téléphoner à la mairie** pour leur transmettre cette information qui sera aussitôt envoyée à la société gérant l'entretien de l'éclairage public.

Merci d'avance pour ce soutien apporté par chacun d'entre-vous !

Salle de sport

La salle de sport sur l'esplanade Georges Tachon a été construite en **1990.**

Très peu utilisé dans son début de vie, le gymnase est vite devenu un pôle important pour les sportifs mais aussi pour ce qui était le centre aéré, accueillant les enfants durant l'été, et qui s'appelle aujourd'hui Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Sans compter la présence de l'école en journée et du collège de Podensac, l' ALSH est toujours présent sur ce site les mercredis et vacances scolaires.

En 2020, en soirée, 4 associations communales se partagent le planning d'utilisation de la salle : football, Cérons Sports Loisirs (gym et marche), le tennis et le handball.

Cette salle est donc sollicitée tous les jours et le planning établi chaque année en juin, permet à tous de se croiser dans la bonne entente.

Ce lieu d'échange était très vieillissant. Dans un premier temps, Laurent, personnel technique s'est entrepris à la remise en état de tous les murs (doublage, peinture…).

Pour parfaire, le Maire lui a demandé la construction et l'installation de coffres de rangement situés entre les piliers le long des couloirs de circulation du terrain tracé. Ces coffres seront nominativement attribués aux associations pour leur permettre de stocker leur matériel.

La cerise sur le gâteau reste la réfection du sol.

Après des échanges avec les utilisateurs, des rencontres avec différentes entreprises, les élus ont opté pour un sol polyvalent en revêtement « pulastic P1 Classic 110 ».

Pour donner un peu de pep's à la salle et une touche de modernité, le choix de la couleur du sol s'est arrêté sur le bleu avec des traçages orange.

Ce revêtement, comme tout revêtement intérieur, reste tout de même très cher et fragile en cas de mauvaise utilisation. C'est pourquoi, les élus exigent que tout sportif entrant dans la salle change de chaussures, c'est-à-dire, que les chaussures de l'extérieur ne sont plus tolérées dans le nouveau gymnase.

Un cahier d'état des lieux des entrants et des sortants a été mis en place afin que chaque responsable en arrivant note ses remarques.

Les élus insistent bien pour que les présidents des associations, ou les animateurs extérieurs, fassent respecter cette petite contrainte d'utilisation et appliquer le règlement, plus strict, d'utilisation du gymnase.

Le sol vivra ainsi plus longtemps pour le bonheur de tous !

Quant à l'entretien hebdomadaire de la surface, il sera effectué par les agents techniques. Pour aider à un bon nettoyage, la commune a acheté une balayeuse et une laveuse adaptées à ce type de sol.

Travaux voirie

Certaines voiries communales sont désormais de compétence communautaire. C'est-à-dire que la Communauté de Communes Convergence Garonne a la charge tant de l'entretien de la bande de roulement que du fauchage des bas-côtés.

Les routes concernées vont de Saint-Cricq à la gare, et de Salvanet au Puy de Cornac jusqu'à la sortie de Cérons (en passant par les croisements de Barreyre, Expert et le stade).

Mercredi 12 août dernier, le responsable voirie de la CDC, venait sur le terrain faire un bilan général de l'état des routes déléguées de l'ensemble des 27 communes.

Ce relevé fait, la commission voirie de la communauté de communes pourra lancer le marché et programmer les travaux sur l'ensemble des communes.

Ces travaux n'auront lieu que l'année prochaine.

UNE PAGE SE TOURNE AU S.I.E.A. DES 2 RIVES

Suite aux élections du 22 juillet dernier, et selon un choix d'abandon mûrement réfléchi, le SIAE des 2 Rives vient de perdre son président emblématique Serge ROUMAZEILLES.

Serge, président depuis 20 ans, a d'abord œuvré au syndicat de Podensac Virelade. Puis, le 1er janvier 2014, le syndicat change de nom quand les communes de Cadillac et Cérons en agrandissent le périmètre.

Le SIAEP des 2 Rives est né.

Puis, en 2018, suite au regroupement avec le syndicat de Rions, le syndicat est rebaptisé SIEA des 2 Rives. Il comporte aujourd'hui 11 communes, situées de part et d'autre de la Garonne.

Serge a mené à bien ces importants changements et laisse, une situation technique de qualité et confortable au niveau financier.

Son dernier acte, le 21 juillet, a été de finaliser l'achat du terrain sur lequel sera construit la nouvelle station d'épuration (STEP), commune à Virelade Podensac et Cérons. C'est un des gros chantiers qui sera géré par le nouveau conseil syndical, mis en place le 22 juillet dernier.

Didier Audoit en assure la présidence, Michel Armagnacq (Cérons) et André Lévêque (Porte de Benauge Arbis) sont les 2 vice-présidents, Flavie Remaut est la directrice technique.

(des détails sur le site du Siae des 2Rives).

Merci Serge ROUMAZEILLES pour le travail remarquable durant ces longues années et bonne retraite bien méritée !

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET NATUREL

La communauté de communes Convergence-Garonne réalise un inventaire des éléments patrimoniaux et paysagers de son territoire, qui témoignent de sa diversité et en font sa richesse.

La prise en compte des patrimoines bâtis, naturels et paysagers de chaque commune a notamment pour objectif de préserver et valoriser les paysages et patrimoines du territoire de la CDC, et ainsi affirmer son positionnement touristique.

Identifier le patrimoine local doit permettre de faire ressortir l'ensemble des éléments (bâtiments historiques, sites naturels, petit patrimoine, vues sur le paysage, etc.) vecteurs d'identité locale et de rayonnement touristique.

Leur identification permettra la mise en place d'outils de préservation et de valorisation tels que le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ou le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

L'implication des communes dans cet inventaire est essentielle à la prise en compte de l'ensemble des éléments patrimoniaux locaux.

La commune de Cérons a réalisé cet inventaire cet été et l'a transmis à la CDC Convergence Garonne.

A ce stade, il s'agit d'un simple mais exhaustif recensement des éléments patrimoniaux de notre commune.

La question de la valorisation et de la protection de certains éléments se posera dans un second temps dans le cadre du PLUi.

CIMETIÈRE : NOUVEAU COLOMBARIUM

En juin 2019, des travaux complémentaires ont été réalisés au cimetière communal sur l'espace destiné au colombarium.

Il a été aménagé de 9 cases supplémentaires pouvant accueillir une ou deux urnes.

La mise en place du jardin des souvenirs, recouvert de galets blancs, espace de dispersion des cendres, peut être un lieu de recueillement pour les familles.

Une stèle stylisée en forme de flamme permettra de regrouper l'identité des défunts.

FORUM VIGNEMPLOI

La **journée FORUM VignEmploi** annuelle se transforme **en 2020 en Journée FORMA VIGNE.**

Afin de pouvoir répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs, nous organisons en 2020 une journée qui sera ouverte aux entreprises qui souhaitent accueillir des salariés dans le cadre de parcours de formation afin de pouvoir répondre aux demandes spécialisées et au public en recherche de formation dans les métiers de la viticulture.

Le programme se déroulera en deux temps :

Temps 1 :

Une réunion d'information (1H30 à 2H00) pour les entreprises afin de leur présenter les parcours de formation à destination de la viticulture.

Explication de l'ensemble des offres de formation (Région, Pôle Emploi, Education Nationale ...).

Présence des centres de formation locaux (CFPPA de Blanquefort et la MFR Beauséjour).

Réunion ouverte à tout employeur dans le milieu de la viticulture qui souhaite s'informer.

Temps 2 :

1h30 de Jobs Dating pour 4 ou 5 entreprises. Les entreprises seront sélectionnées en amont et préparées aux entretiens.

Accueil ouvert aux publics qui souhaitent se former dans les métiers de la viticulture.

Pour tout renseignement
Contact
Nathalie GARNIER
conseillère municipale
Mairie de Cérons.

JEUDI 05 NOVEMBRE 2020

Salle Robert Peyronnin à Cérons

ATELIER EXPRESSION DES 2 RIVES ET CHORALE

Inscriptions / infos / tarifs :
Site internet : *atex2rives.wixsite.com/atex2rives*
06 43 98 03 55
atelierexpressiondes2rives@gmail.com

Une rentrée un peu spéciale, mais une rentrée quand même ! Eh oui… Nous sommes toujours *au rendez-vous ! Et après ces longs mois de séparation, nous trépignions d'impatience de* tous et toutes vous retrouver ! Alors préparez vos chaussons et chaussettes, échauffez vos cordes vocales, inspirez et expirez un grand coup, c'est partie pour une année de rattrapage en folie !

Au programme cette année, toujours l'apprentissage des différentes techniques du spectacle vivant, mais aussi un avant-goût des spectacles de fin d'année ("Deux Rives en Rêves" prévu en Mai) lors d'une soirée "Retrouvailles" pour une première représentation 2020 de tous nos groupes ! Et enfin dans le cadre de l'école du spectateur **"Jeunes Culture Gironde"** (dispositif mis en place par le Département), une sortie au théâtre des Carmes pour début 2021.

ô toi comédien dans l'âme, éveillé ou endormi, il n'y plus de nanosecondes à perdre, trotte, galope, vole vers nous pour t'inscrire !

Les cours de théâtre et la chorale reprendront la semaine du 21 Septembre. Ces ateliers sont ouverts à tous et toutes, de 4 à 104 ans.

COMITÉ DE JUMELAGE DE CÉRONS

Dans le cadre de nos échanges avec nos amis de Veules-les-Roses, il était prévu de leur rendre visite le week-end du 1er mai dernier.

Mais les conditions sanitaires liées à la propagation du virus Covid-19, nous ont amenés à prendre la décision d'annuler toutes visites à cet instant T.

Nous gardons des relations téléphoniques régulières, et nos souhaits respectifs vont à une rencontre que nous espérons proche mais sans contraintes et surtout sans risque de contamination.

Dans cette attente, les deux communes jumelées restent très prudentes.

Contact :
Muriel Lacaze
06.42.68.00.58

CÉRONS HANDBALL CLUB

Depuis sa création, le Cérons Hand-Ball Club, ne cesse d'évoluer.

Le Cérons Hand-Ball club, a été créé en 2011 par quelques Céronnais. Depuis, il n'a cessé d'évoluer, toujours dans la joie et bonne humeur.

Ainsi, nos équipes adultes, accueillent des joueurs et des joueuses : des débutants comme expérimentés, des femmes comme des hommes, des jeunes comme des moins jeunes (de 16 à 96 ans).

Ce sont des équipes mixtes hand-sport loisirs, où viennent s'amuser avec nous, des personnes de tous horizons. Parmi eux, beaucoup d'habitants de Cérons ou des villages alentours mais certains viennent de plus loin : Langon, Bordeaux…

Il y a quelques années, pour donner suite aux demandes répétées de parents, nous avons commencé la 1ère catégorie jeunes avec les -9 ans.

Puis, nous avons continué avec les -11 ans garçons et filles, ensuite, les -13 ans garçons et filles.

Aujourd'hui, grâce à une entente avec le club de Paillet, nous sommes fiers d'avoir des équipes performantes, allant des -9 ans aux -15 ans, garçons et filles. Et bien sûr toujours nos équipes loisirs.

Le fonctionnement du club se fait autour du bureau et des entraîneurs.

Le club :
Cérons Hand-Ball : 05 le Canton, 33720 CERONS
cerons.handball@gmail.com

Président et entraîneur :
Damien - 0616513382 - d3n3thor@icloud.com
Responsable commission entente et entraineur :
Jeremy - 0676226950 - periardjeremy@gmail.com
Entraîneur :
Cyrille - 06 16 44 45 69 - cycogama@gmail.com
Entraîneur :
Bruno - 06 29 81 16 22 – bruno.lucas.33@sfr.fr
Trésorier :
Jean-Claude - 06 22 04 20 55 - jcleclercq@sfr.fr
Secrétaire adj :
Eric - 06 28 37 98 86 – e.portafax@gmail.com

CÉRONS SPORTS LOISIRS

Contacts : cerons.sports.loisirs@ gmail.com 05 56 27 08 39—05 56 27 02 14—05 56 27 29 24

Cours de gymnastique

(changement de jour et d'horaire)

Reprise lundi 14 septembre
de 9h30 à 11h

step, stretching, fitness, renforcement musculaire, pilates avec notre nouvelle intervenante
Coralie LIAL

Randonnées pédestres

Le calendrier des randonnées sera disponible prochainement.

Loisirs / Spectacles

Samedi 07 novembre 2020 à 20h30
Salle Robert PEYRONNIN
Sébastien LAFFARGUE : « Eh bé Quoi ? »
One man show : 1h45 de rires en famille où tout le monde se reconnaîtra !

Samedi 06 mars 2021 à 20h30
Salle Robert PEYRONNIN
« Tout bascule » une comédie déjantée d'**Olivier LEJEUNE**
Avec à l'affiche toute l'équipe dynamique de **« La Rampe »** de Caumont sur Garonne. Une autre soirée de rires en perspective.

Quand la Gargalle déborde

À la suite des grosses pluies de début mai, la Gargalle, petit ruisseau habituellement à sec, est sortie de son lit et a débordé dans le quartier de Barreyre. Ce petit ruisseau prend naissance vers le Château de Landiras, traverse la D117E2 en bas de Caulet, passe en bas de Barreyre, et vient se jeter dans le ruisseau St Cricq, juste avant le Lavoir de Couteleyre. Si ce petit ruisseau déborde régulièrement, il ne provoque pas de dégâts importants. Seule la route a été barrée pendant 72 heures. Cette année, les eaux de la Gargalle étaient rouges, sûrement chargées de l'Alios des Landes .

L'alios (du gascon aliòs) est un grès typique des Landes de Gascogne, qui s'est formé par concrétion dans les dépôts sédimentaires, ou les sables amenés par le vent. C'est une roche résultant de la cimentation des grains de sable et graviers par des hydroxydes de fer, d'aluminium et de manganèse, ainsi que de la matière organique.

Quand le Seuil s'assèche

Si le ruisseau de la Gargalle a débordé début Mai, le ruisseau du Seuil s'est retrouvé asséché début juillet. Alerté par un viticulteur, nous avons entrepris une recherche des causes de son assèchement.
Ce ruisseau est un bras du ruisseau St Cricq après sa division au niveau du lavoir de Couteleyre. Il traverse la RD1113 au niveau de Salvané, et longe ensuite les palus de la Garonne. Il est aussi alimenté par la source de la Fontaine St Martin au niveau du lavoir derrière l'église et le château Latour. Il se déverse dans la Garonne au niveau de l'ancien port de Cérons.
Une pelle, petite écluse, défectueuse, était à l'origine de la déviation de l'eau vers le ruisseau St Cricq au niveau de Barthé. Après intervention du propriétaire, l'eau circule de nouveau correctement, rendant au ruisseau du Seuil et à sa ripisylve tout leur écosystème.

AUTOUR DES VENDANGES

Ca y est, le temps des vendanges est arrivé. Période ô combien attendue par notre communauté, tant son importance économique et sociale est précieuse à notre région.

C'est une période où il nous faut également partager avec prudence nos routes et nos espaces avec le trafic plus important d'engins agricoles. L'action entreprise par les communes viticoles, avec le soutien de l'Association des Maires de Gironde, vous rappelle cette vigilance grâce à la signalétique mise en place aux entrées des communes participantes.

Malgré les difficultés provoquées par la crise sanitaire, notamment au niveau de la gestion des personnels saisonniers, la récolte devrait être de bonne composition et la qualité des nectars au rendez-vous.

Les raisins ont une très belle qualité avec un état sanitaire sain, les pluies/orages autour du 15 août sont bénéfiques pour terminer et affiner la maturation des baies.

Serait-il utile de rappeler les propriétés et les qualités de notre appellation si particulière des vins de Cérons ?

L'appellation d'origine contrôlée Cérons a été créée par le décret du 11 septembre 1936. Le cahier des charges a été mis à jour en novembre 2016. L'aire d'appellation Cérons se situe sur des parcelles délimitées à l'intérieur des communes de Cérons, Illats et Podensac. L'aire d'appellation Cérons forme une enclave dans celle des Graves. Le vignoble comprend environ 60 hectares en production. Le vin de Cérons ne peut être élaboré qu'à partir des cépages sémillon, muscadelle et sauvignon. Les raisins doivent être arrivés à surmaturation et récoltés manuellement par tries successives. Le moût doit contenir au minimum 212 grammes de sucre par litre, et les vins doivent présenter au minimum 12,5 % d'alcool en volume. Les vins sont fins et élégants mais ils n'atteignent pas la concentration des sauternes : ils sont plus légers et plus nerveux.

En conclusion, n'hésitez pas à venir au contact de nos vignerons : ce sont des femmes et des hommes engagés dans la qualité qui vous feront découvrir leurs produits avec passion.

Caractéristiques (données par le guide Hachette) :

Œil : la robe du Cérons présente une belle teinte dorée, qui peut évoluer entre le jaune paille et le vieil or.

Nez : au bouquet, le Cérons privilégie les notes d'abricot. Outre les agrumes, il développe des parfums de fruits exotiques. Les vins liquoreux affichent de puissants arômes de confit et de rôti. Les plus complexes évoquent le miel, le caramel, la confiture d'oranges, la vanille et les fleurs d'acacia.

Bouche : jeunes, les Cérons moelleux sont attachants par leur souplesse et leur rondeur. Les liquoreux se distinguent des Barsac par un caractère plus vif. Dans les grands millésimes, ils font preuve d'une très bonne aptitude à la garde. En vieillissant, ils montent en puissance et mûrissent tout en s'affinant.

DÉGRADATIONS

La cabane de l'Ô de-là, lieu très agréable au bord de la Garonne, a été de nouveau vandalisée.

Dans la nuit du 27 au 28 juin, la table a été incendiée. Il ne restait au petit matin que des cendres.

Nous condamnons ouvertement ces actes de dégradation et de malveillance.

Ce lieu, créé et entretenu par un céronnais, est ouvert à tous. Nous nous devons tous de le respecter et le protéger, afin que nous puissions continuer à y aller pour observer le Mascaret et la Garonne dans tous ses états.

LE MOUSTIQUE TIGRE

Petit, silencieux, piquant en journée, le moustique tigre envahit nos jardins de mai à novembre. Arrivé à Cérons depuis deux ans déjà, c'est un véritable nuisible, vecteur de plusieurs maladies tropicales. Il est ainsi devenu un vrai enjeu de santé publique.

D'où vient-il et comment est-il arrivé jusque dans la vallée de la Garonne ? Comment vit-il et surtout comment s'en débarrasser ?

0rigine, propagation, répartition

Le moustique tigre est originaire des zones tropicales. C'est le commerce de pneumatiques usagers qui a constitué une des voies de propagation principale. Il s'est adapté aux milieux où vit l'homme (notamment dans les villes et villages) où il trouve tout ce qu'il lui faut pour vivre et se reproduire : lieux de ponte, abris et nourriture.

Il est apparu pour la première fois en métropole en 2004 dans un jardin botanique de Menton. Depuis, sa zone de répartition n'a cessé de s'étendre : en 2020, le moustique tigre est installé dans 58 départements. Il est arrivé dans le Lot et Garonne en 2012 et est détecté pour la première fois en Gironde en 2013. C'est en 2018 qu'il se propage massivement dans le département, notamment le long de la Garonne.

Moustique tigre et Moustique commun

Contrairement au moustique commun (*Culex pipiens*) dont le vol est bruyant et qui ne pique que le soir et la nuit, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est silencieux et pique toute la journée.

Il est plus petit et mesure environ 0,5 cm de long (la taille d'une pièce d'un centime d'Euro). Enfin, son corps et ses pattes sont rayés de noir et de blanc.

Risques associés

Le moustique tigre est avant tout une source de nuisance et d'inconfort du fait de sa piqûre irritante.

Mais il peut aussi transmettre le virus de la Dengue, le Chikungunya ou le Zika : le moustique peut se contaminer en piquant d'abord une personne infectée puis transmettre le virus aux personnes qu'il pique ensuite. Ces virus ne sont pas présents en France métropolitaine mais peuvent tout de même être rapportés par des personnes revenant de voyage. Le risque de contamination est donc faible mais réel.

Précisons que le moustique tigre ne peut pas transmettre le virus du COVID-19.

Biologie, reproduction, vie

Comme les autres moustiques, c'est la femelle qui pique : elle a besoin des protéines contenues dans le sang humain pour pouvoir pondre. Elle est attirée par le CO_2 que l'on expire (et non par la lumière !).

La femelle pond une seule fois dans sa vie, 200 à 300 œufs dans l'eau stagnante. Les larves éclosent au bout de 7 jours. Toute sorte de récipients d'eau artificielle peuvent lui convenir : pots, vases, coupelles, bidons, gouttières encombrées, flaques d'eau sous terrasses sur plots, vieux pneus... Une toute petite quantité d'eau peut suffire.

Les moustiques tigre volent au ras du sol par temps calme et recherchent les zones de végétation humide pour se reposer la journée : ils s'abritent sous les feuilles entre 0 et 3 mètres de hauteur. Les mâles se nourrissent de nectar et de jus sucré. Si ils peuvent rentrer dans les maisons pour piquer, c'est une espèce qui vit exclusivement en extérieur.

Lutte

Les moustiques tigres vivent dans une zone de 150 mètres de rayon. La lutte doit donc se concentrer dans un même voisinage.

La destruction des sites de pontes (à 80 % créés par l'homme) est la méthode de lutte la plus efficace. Il nous amène à devoir changer nos habitudes et à traquer toutes les eaux stagnantes, même petites. Il est donc importante de :

- vider très régulièrement les gamelles des animaux, pieds de parasols, bâches de mobiliers de jardin, éléments décoratifs pouvant contenir de l'eau, coupelles de pots de fleurs (qui peuvent aussi être remplies de sable humide), etc.,

- mettre à l'abri les arrosoirs, seaux, poubelles, jouets...

- éliminer ou abriter les vieux bocaux, pots en verre, boites, pneus usagers, etc.,

- couvrir d'un filet moustiquaire les récupérateurs d'eaux et réservoirs, les piscines non entretenues,

- vérifier le bon écoulement des eaux usées, nettoyer les gouttières, bondes, regards, etc.,

- penser à entretenir les sépultures au cimetière,

- faire attention aux terrasses sur plots qui peuvent masquer des flaques d'eau stagnantes très propices au développement du moustique tigre.

Des poissons peuvent être introduits dans les mares ou bassins pour manger les larves.

La végétation entre 0 et 3 mètres de hauteur sert de refuge au moustique. Il est donc aussi conseillé de réduire la végétation basse, broussailles, branches basses, herbes hautes et de ne pas stocker de déchets verts.

Si certaines plantes sont réputées comme répulsif à moustique (géranium, citronnelle, menthe poivrée… etc.), leur efficacité contre le moustique tigre reste à démontrer.

Enfin, certaines espèces sont des prédateurs efficaces : oiseaux insectivores (comme les hirondelles), chauves-souris et libellules sont à favoriser.

Les traitements insecticides sont déconseillés car inefficaces dans le temps et nuisibles aux autres insectes. Des pièges à CO_2 existent dans le commerce. Divers tutoriels se trouvent facilement sur internet pour fabriquer des pièges maisons.

Le moustique tigre (suite)

Conclusion

150 mètres, c'est son rayon d'action ! C'est donc dans son propre jardin et dans le voisinage qu'il faut agir pour se débarrasser de lui et profiter à nouveau de nos extérieurs. Il faut rester vigilant toute l'année mais surtout bien se préparer au printemps avant des premières pontes et l'installation des populations.

N'hésitez pas à nous faire part de votre expérience concernant ce moustique, à partager vos trucs et astuces, à nous raconter comment vous avez (ou pas !) réussi à vous en débarrasser en nous écrivant à moustiquetigre.cerons@gmail.com. Nous pourrons partager vos témoignages dans le prochain bulletin municipal afin d'en faire profiter le plus grand nombre et de se préparer pour la nouvelle saison.

Enfin, cet article a été écrit en consultant les sources suivantes où vous pourrez trouver des informations plus détaillées.

Pour une synthèse très complète : https://www.anses.fr/fr/content/le-moustique-tigre#distinction%202 et http://www.bordeaux.fr/p96876/lutte-contre-les-moustiques#le-moustique-tigre

Sur la biologie et la répartition du Moustique tigre : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/225132/tab/fiche

Sur sa propagation en France : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_surv_albopioctus_2018.pdf Sur son rôle de vecteur de maladies : https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques
Pour signaler sa présence, voir les méthodes de lutte et visualiser un petit film de synthèse : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

D'autres vidéos intéressantes sur : https://www.bordeaux-metropole.fr/Actualites/Coupez-l-eau-aux-moustiques

Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

L'automne s'installe, il est temps de faire place nette dans les jardins avant l'hiver. Peut-on pour autant brûler les déchets verts dans son jardin privé ?

Un déchet vert peut être issu de l'herbe de la tonte de pelouse, de feuilles mortes, de résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillages ou encore d'épluchures.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

En cas de non-respect de l'interdiction, une **contravention de 450 €** peut être appliquée pour un particulier (article 131.13 du nouveau code pénal).

L'interdiction de brûler les déchets verts est valable toute l'année mais il existe des solutions alternatives respectueuses de la qualité de l'air. Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez-les !

Le compostage domestique : tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes pour se transformer en amendement (terreaux ou engrais).

La déchetterie de Virelade : ouverte aux administrés de la Communauté de Communes Convergence-Garonne, accepte et valorise vos déchets verts.

Le saviez-vous ?

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence !

En France, 42 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air et notamment aux particules fines produites par les activités humaines.

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS :
Mercredi 20 et jeudi 21 octobre 2020

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Il n'est plus concevable aujourd'hui de trouver encore des déchets partout sur nos bords de routes, nos chemins, nos vignes, nos ruisseaux. Nous devons tous être conscients que tous déchets dans la nature, du mégot au sac plastique, se retrouvera un jour ou l'autre dans la chaîne alimentaire et donc dans notre assiette. Nous souhaitons tous avoir un village propre. Nous devons tous nous mobiliser contre les dépôts sauvages de déchets et contre ceux jetés sur les bords des routes.

La nouvelle équipe municipale fait de la lutte contre les dépôts sauvage l'une de ses priorités.

Si nous souhaitons privilégier la prévention et l'information, nous devons aussi rappeler qu'aujourd'hui les amendes sont de 135 € pour les dépôts sauvages, et que demain, grâce à la loi « antigaspillage », elles passeront à 1500 € et les véhicules des auteurs seront immobilisés. La contravention pour les petits dépôts sauvages (mégots, canettes, papiers jetés par la fenêtre de la voiture par exemple) passera prochainement de 68 € à 135 €.

Pour la prévention et l'information, nous souhaitons nous associer avec la CDC Convergence Garonne, en participant aux actions et informations du service « prévention et gestion des déchets ».

Nous organisons, le **samedi 31 octobre 2020,** une grande journée citoyenne de ramassage des déchets dans la nature.

Nous souhaitons y associer tous les Céronnais et toutes les associations de Cérons.

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer à côté des containers à verres ou à vêtements, des déchets ou des ordures ménagères. [site sous vidéo-surveillance].

La déchetterie de Virelade est à votre disposition :
Du lundi au vendredi : 13 h à 18 h
Samedi : 8 h à 18 h
Dimanche : 8 h à 13 h
Renseignement au 08.00.13.22.32

Eté rime avec des journées plus longues et une vie en extérieur ! Alors qu'en est-il des bruits de voisinage ? Il n'existe aucun texte attestant de la tolérance d'un horaire butoir à 22 h !

Le principe est qu'il ne doit y avoir aucune gêne pour le voisinage.

Les bruits de comportements (aboiements, musique, outillage, pétards, fêtes de famille, amis, motos, quads…) sont régis par les articles R48.2 du CSP et R623.2 du code pénal qui réprime le tapage injurieux diurne ou nocturne. L'infraction est punie d'une amende de 458 €.

Le Code Pénal punit les agressions sonores réitérées troublant la tranquillité d'autrui **d'un an de prison** et de **15 245 € d'amende**.

Les bruits sont constatés par des agents assermentés (A.P.J. ou O.P.J.) dont le maire fait partie.

Arrêté préfectoral du 22.04.2016

Les **travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- ◊ les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- ◊ Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00,
- ◊ Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

CHIENS, CHATS ET AUTRES ERRANTS

La loi protège les droits des tiers en rendant responsable le propriétaire de l'animal ou le gardien chargé de sa garde en tout temps. Un animal doit être surveillé ou placé dans un endroit bien clos. Le propriétaire ou le gardien ne doit pas permettre à un animal d'endommager la propriété, mordre ou faire mal à d'autres personnes et animaux ou déranger les autres de quelque façon que ce soit.

De même, la loi prévoit que tout propriétaire ou gardien d'animaux, quel qu'il soit, a la responsabilité entière civile et citoyenne de mettre en place les procédures destinées à faire cesser les aboiements et garantir la sécurité et la tranquillité des personnes.

Code civil : art 1382 et suivants

Code rural : art L 211-11 § 1 alinéa 2

MAIRIE de CERONS

PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 33720 CERONS

Tél : 05.56.27.01.17
Fax : 05.56.27.26.64
Site : https://www.cerons.fr
Email : contact@cerons.fr

Permanence au 06.07.10.98.15

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi :	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30
Mardi :	9 h - 12 h / AM fermé au public
Mercredi :	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30
Jeudi :	9 h - 12 h / AM fermé au public
Vendredi :	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30